

L'ÉCHO de Gex

www.gex.fr

L'information de la ville de Gex



p.5

PROJET
CŒUR DE VILLE



p.6-7

AU FIL
DES TRAVAUX



p.9

LA POLICE
MUNICIPALE





Durant mars | Carnavals organisés au sein des écoles de Gex.



31 mars | Éco-pâturage en rotation sur des parcelles communales - cheptel de Vincent Degroisse de Versonnex.



13 avril | Démarrage de la pose des plaques des nouvelles voiries - 820 foyers concernés par l'opération de changement de noms de rues.



15 avril | 2^e vaccination de tous les résidents des Saints Anges.



23 avril | Inauguration du local de stockage des Restos du Cœur dans l'un des espaces de l'ancien centre de secours de Gex.



29 avril | Pose de la borne « 1000 passeports » à la bibliothèque municipale.



8 mai | Commémoration de la victoire de la deuxième guerre mondiale.



15 mai | Opération nettoyage de printemps organisée par la commission culture / jeunesse et le CMJ.

ÉDITO

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Au moment où l'été s'installe, nous voyons peu à peu la vie sociale, associative et économique reprendre des couleurs. Nous ne sommes pas au bout de cette crise et la vaccination se poursuit avec l'espoir que cette pandémie se termine ; la vigilance doit rester de mise...

Le chantier de la maison de santé doit commencer dans les semaines qui viennent pour une ouverture prévue à l'automne 2023. Le "Cœur de Ville" est en phase avec le planning prévu, tout comme la réfection du cœur de hameau à Tougin et la réhabilitation-extension du complexe sportif de Chauvilly, pour les dossiers les plus lourds.

À l'approche des vacances estivales, nous souhaitons à toutes et tous de profiter de cette période pour retrouver de la sérénité, du lien social et familial, une vie redevenue plus normale.

Très amicalement.

Vacances d'été à la Buissonnière

Le centre de loisirs municipal sera ouvert du 7 au 23 juillet puis du 2 au 27 août. L'accueil des enfants se fera de 7h30 à 9h et leur départ entre 17h et 18h30.

Les inscriptions seront ouvertes du 9 au 30 juin 2021 auprès du pôle « Action éducative et sports » via le formulaire disponible en téléchargement sur le site de la ville et l'espace citoyens.

La thématique sera « Les aventuriers au fil du temps » avec chaque semaine la découverte d'une période de l'histoire à travers des activités artistiques, culinaires, sportives et des sorties.

Renseignements concernant les inscriptions : Pôle « Action éducative et sports » au **04 50 42 25 45** ou **vie.quotidienne@ville-gex.fr**

Renseignements concernant le programme : Centre de loisirs la Buissonnière au **04 50 28 72 03** ou **responsable.alsh@ville-gex.fr**

Rentrée scolaire 2021-2022

Les inscriptions au restaurant scolaire et au centre de loisirs sont indispensables avant le 6 juillet 2021 pour l'accueil de votre enfant dans nos structures à la rentrée de septembre.

Elles sont à renouveler chaque année.

Rappel : Les familles n'ayant pas encore procédé à l'inscription scolaire pour une arrivée en Petite Section (PS) de maternelle ou au Cours Préparatoire (CP) de l'élémentaire doivent le faire dès que possible via l'espace citoyens.

Le service des inscriptions est disponible en ligne sur **www.espace-citoyens.net/ville-gex**

Renseignements ou assistance : Pôle « Action éducative et sports » au **04 50 42 25 45** ou **vie.quotidienne@ville-gex.fr**

Adressage

Depuis le 27 avril, le facteur remet aux habitants concernés la plaque de leur nouvelle numérotation accompagnée d'un courrier explicatif. En cas d'absence, le courrier et la plaque sont déposés dans la boîte aux lettres. La remise commentée se poursuit jusqu'à la fin du mois de mai.

Quelques anomalies de numérotation ont été relevées par des habitants : en pareille situation, il leur est conseillé de faire le signalement à la mairie et d'attendre la confirmation du numéro ou le rectificatif officiel. La Poste procède aux corrections. **Il est rappelé que l'ancienne adresse demeure valide durant une période de 6 mois.**

La Commune est en charge de la pose des panneaux de rues (depuis le 6 avril) mais il revient aux particuliers, ou aux syndicats pour les adresses collectives, de positionner leur nouvelle plaque de numéro, financée également par la Commune, de façon à ce qu'elle soit visible en bordure de la voie identifiée, et de faire les démarches de déclaration de nouvelle adresse auprès des organismes.

Déclarations aux organismes

Les démarches auprès des différents organismes ne sont à entreprendre qu'une fois le courrier de la mairie et la plaque reçus.

Depuis le site du service public :

Il est possible de faire la déclaration en ligne depuis le site Changement d'adresse en ligne (Service en ligne) **service-public.fr** de façon simultanée auprès de plusieurs organismes de l'administration et de fournisseurs d'énergie :

- Caisses de sécurité sociale et de retraite : AGIRC-ARRCO, Camieg, CGSS, MSA, CNAF, CNAV, CNMSS, CNRACL, CPAM, CRAM, CRAV, ENIM, FSPOEIE, IRCANTEC, MINES, RAFF, SASPA
- Énergie (EDF, Engie)
- Pôle emploi
- Service des impôts
- Cartes grises : faire porter tout changement de domicile sur la carte grise de votre véhicule : Système d'immatriculation des véhicules - Internet des services de l'État dans l'Ain ou depuis le site du service public.

Autres services à informer :

- L'établissement scolaire public communal fréquenté par votre/vos enfant(s)
- Les services de restauration et activités extrascolaires par le biais de l'espace citoyen ou en écrivant à **vie.quotidienne@ville-gex.fr**
- La caisse d'allocations familiales de l'Ain : CS 50314, 4 rue Aristide Briand, 01000 Bourg-en-Bresse

Élections départementales et régionales

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la Région, les conseillers départementaux dans le cadre du Canton. Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues le 20 juin pour le premier tour et 27 juin pour le second.

Les bureaux de vote seront ouverts à l'espace Perdtemps entre 8h et 18h pour toutes les personnes préalablement inscrites sur les listes électorales. Pensez à vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité. En cas de perte de votre carte électorale, une attestation d'inscription sur la liste électorale, tenant lieu de carte électorale, vous sera délivrée au bureau d'accueil du lieu de vote.

Les règles sanitaires en vigueur seront respectées, le port du masque sera obligatoire, et l'apport de son propre stylo conseillé.

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

L'ensemble des informations relatives à cette télé-procédure sont disponibles sur la Foire aux questions du site **maprocuration.gouv.fr**

À savoir : pour les élections départementales et régionales, chaque mandataire peut disposer de deux procurations, y compris lorsqu'elles sont établies en France. Attention à ce que le mandant et le mandataire soient inscrits sur la même liste électorale.

- Votre caisse d'assurance maladie
- Votre mutuelle
- Votre établissement bancaire
- Vos fournisseurs de téléphonies fixe, mobile et internet
- La Régie des Eaux Gessiennes : Technoparc - 200 rue Édouard Branly - BP 63 - 01630 Saint-Genis-Pouilly - Tél : 04 85 29 20 00
- Le service de gestion et valorisation des déchets : MAISON DES USAGERS GESSIENS 200 rue Édouard Branly, Technoparc, 01630 Saint-Genis-Pouilly - ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ; le mercredi de 8h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 17h - Contact DÉCHETS : 04 50 40 95 00
- Le service Population à l'accueil de la mairie : 04 50 42 63 00 pour l'enregistrement des coordonnées postales sur le fichier des listes électorales.

Facultatif :


- La mise à jour de l'adresse sur les cartes d'identité et passeports.


Dispense :


- Permis de conduire : si vous changez d'adresse, vous n'êtes pas obligé de demander un nouveau permis. À l'occasion d'une nouvelle demande de permis (en cas de perte ou de vol), vous indiquerez simplement votre nouvelle adresse.


1^{er}
mars
2021


Le Conseil Municipal


 > approuve l'annulation du loyer de février 2021 pour M. ROBIN pour le bar-restaurant de l'Hôtel Bellevue, M. MASSON pour la Crêperie du jeu de l'Oie, M. COLICCHIO (SARL CV) pour la tenue du chalet de la Poudrière et pour l'Institut de Percussion ;


 > approuve le retrait du parc actif de la ville de véhicules, différents matériels et mobiliers, la mise en place d'une vente par voie de courtage d'enchères, l'adhésion au site : www.webencheres.com et dit que le Conseil sera informé des ventes réalisées au moyen des décisions du Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Au-delà, le Conseil sera compétent pour décider des conditions de la vente ;


 > accorde la protection fonctionnelle et la prise en charge des honoraires de l'avocat désigné à et par M. Patrice DUNAND dans le cadre de la procédure simplifiée de citation directe (ou de la plainte en diffamation publique avec constitution de partie civile) qu'il s'apprête à engager à l'encontre de M. Teddy DELANGE et de l'association ATENA PAYS DE GEX (Association gessienne pour la transition écologique, pour la protection de la nature et du patrimoine), dans tous les actes nécessaires à la défense de ses intérêts ;


 > approuve le projet de convention à passer avec l'association Le Réseau Mnémosis pour la mise à disposition des locaux sis 36, route de Pitegny à Gex (centre Marius CADOZ), anciens locaux du centre d'incendie et de secours ;


 > fixe le tarif de réservation de la salle de réunion du centre Marius CADOZ à 81 € et le montant du dépôt de garantie pour cette même salle à 214 € et rappelle qu'à l'instar des autres salles communales, les associations locales pourront bénéficier d'une gratuité de mise à disposition de salle, dans la limite de deux fois au cours d'une même année civile ;


 > décide d'acquérir la parcelle cadastrée E 1145, d'une surface cadastrale de 10 m², propriété de Mme et M. GEISER, au prix de 1 €, les parcelles AI56 et AI57, situées 82 avenue Francis Blanchard, propriétés des conjoints ROBERTI, pour un montant de 300 000 € et dit que les frais annexes liés à ces acquisitions seront supportés par la Commune ;


 > approuve le projet d'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement pour l'opération « Cœur de Ville » et le versement par la Commune d'une participation au coût des travaux de dévoiement des réseaux du macro-lot central à hauteur de 27 059,48 € HT versée à l'aménageur ;


 > approuve le dossier de consultation des entreprises dans le cadre de celle relative à la construction de la maison de santé pluridisciplinaire ;


 > approuve le projet de convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ;


 > approuve les dénominations des nouvelles voies de l'ilot Charpak et de la résidence Terres d'Harmonie ;

 > décide de verser à l'institution « Jeanne d'Arc » établissement relevant de l'enseignement privé sous contrat d'association, la somme de 1 143,33 € par élève résidant à Gex de classe maternelle et 693,36 € par élève résidant à Gex de classe élémentaire, soit, compte tenu des effectifs : 59 453,16 € pour l'école maternelle (52 élèves de Gex) et 108 857,52 € pour l'école élémentaire (157 élèves de Gex) ;

 > approuve le renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire à quatre jours ;

 > approuve l'avenant au protocole d'accord des centres musicaux ruraux pour les interventions musicales dans les écoles ;


 > approuve l'actualisation de la valeur locative servant de référence au calcul des redevances dues au titre des logements de fonctions ;


 > approuve la mise à jour du tableau des emplois communaux.


12
avril
2021

Le Conseil Municipal


 > approuve l'annulation des loyers pour les mois de mars et avril 2021 pour M. ROBIN pour le bar-restaurant de l'Hôtel Bellevue, M. MASSON pour la Crêperie du jeu de l'Oie, M. COLICCHIO (SARL CV) pour la tenue du chalet de la Poudrière et pour l'Institut de Percussion ; la société Karine LADET, gérante du camping qui devait ouvrir le 10 avril, bénéficie aussi de l'annulation de son loyer pour le mois d'avril 2021 ;


 > approuve les niveaux de taux d'imposition communaux pour 2021 ;

 > approuve l'acquisition du fonds de commerce sis 165 rue des Terreaux pour un montant de 25 000 €, s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2021 et charge Monsieur le maire de procéder à l'appel à candidatures en vue de la rétrocession dudit fonds ;


 > approuve les opérations de remplacement de fenêtres, volets roulants et d'une porte au groupe scolaire des Vertes Campagnes et de remplacement du système de chauffage des salles de gymnastique et danse


au complexe sportif du TURET et les plans de financement prévisionnels ; sollicite un subventionnement dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 à hauteur de 20 823 € pour la première opération et à hauteur de 44 200 € pour la seconde. La part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sera prise en autofinancement ;


 > attribue le marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : lot n°01bis « désamiantage » à la société SEMD ; concernant le marché des lots N°01 à 18, déclare la consultation infructueuse pour cause d'absence d'offres pour les lots n°01 « Curage-démolition », n°05 « Serrurerie - métallerie », n°10 « Menuiseries intérieures », n°12 « Chape - carrelage - faïence » et n°15 « Plancher technique », déclare inacceptable l'offre de l'entreprise GALLIA reçue pour le lot n°02 « Terrassement - VRD - gros œuvre - Maçonnerie », l'offre de l'entreprise CARRAZ pour le n°06 « Menuiseries extérieures aluminium » et les offres des entreprises ELEC4 et PLOMB'ELEC pour le lot n°17 « Électricité courants fort et faible » et autorise Monsieur le maire à relancer une consultation ou réaliser toute démarche pour attribuer ces lots ;


 > approuve la décision de déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle AW96 (issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62) ;

 > approuve l'adhésion de la Commune à l'association Biblios-Unies ;

 > approuve l'adhésion au Groupement National des Cinémas de Recherche, la convention de partenariat entre la ville et l'association Documentaire sur Grand Écran, l'adhésion à cette association en vue d'une affiliation au 7ème réseau, la convention de partenariat entre la Ville et M. Stéphane RASTELLO dans le cadre des animations autour du documentaire de création et la convention de partenariat entre la ville et la société Saint Maur Entreprise ;

 > approuve la convention de mise à disposition d'un chien de travail au profit de la police municipale ;

 > approuve la mise à jour du tableau des emplois communaux ;

 > approuve le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2021.



PROJET CŒUR DE VILLE

NOUVEAUTÉ Page Facebook du projet

Afin de suivre toute l'actualité du projet Gex Cœur de ville et d'assurer une communication de proximité, le Groupe Duval a créé une page Facebook dédiée au projet.

Cette page permettra de vous informer sur :

- les dates de permanences de la Maison du Projet,
- les événements à venir,
- toute information en lien avec le chantier.



Pour y accéder, vous devez renseigner le nom de la page dans la barre de recherche de l'application ou le site internet Facebook : « **Gex Cœur de ville - Projet d'aménagement urbain** ».

Point chantier

Vous l'aurez remarqué, le futur parking public se creuse de jour en jour.

En effet, la réalisation des parois périphériques en pieux sécants (cf. Écho de Gex de mars-avril 2021) s'est achevée en avril.

La fin de la phase de soutènement permet aujourd'hui l'excavation, jusqu'à 13 m de profondeur, et l'évacuation de plus de 60.000 mètres cubes de terre naturelle vers des centres de valorisation sur le Pays de Gex.

JANVIER 2020



AVRIL 2020



ET APRÈS ?

L'arrivée début juillet de 3 grues sur le chantier, de 35 à 60 m de hauteur, marquera le début de la phase Gros Œuvre.

À partir de cet été, vous pourrez suivre la réalisation de la structure du futur parking souterrain depuis les petites fenêtres de chantier, installées le long de l'avenue de la Gare.

Zoom sur la sécurisation de la rue des Acacias



La fin du soutènement a également permis l'élargissement de la rue des Acacias, le long des copropriétés du Patio et du Tétrás.

Afin d'assurer une cohabitation entre piétons et véhicules en toute sérénité, un balisage de sécurité a été installé le long des façades commerciales.

De plus, des dispositifs de vigilance ont été mis en place au niveau de la sortie de garages, offrant ainsi une co-visibilité aux automobilistes sur cette zone de rencontre.

Vous avez une question ?

L'équipe du Groupe Duval a à cœur de répondre à vos questions et se tient à votre disposition.

0809 54 18 38

(numéro non surtaxé)

www.gexcoeurdeville.fr

Vous souhaitez nous rencontrer ?

L'équipe du Groupe Duval vous accueille à la Maison du Projet, située au niveau du rond-point, avenue de la Gare.

Les dates de permanence sont communiquées sur le site internet du projet.

Possibilité de prendre rendez-vous en écrivant à : gexcoeurdeville@groupe-duval.com

Bâtiments



Réhabilitation de 8 logements dans 3 bâtiments communaux : maison Benoît-Lison, ferme Crochat et résidence des Saints Anges



Voirie et sécurité



Réfection de voirie et trottoirs rue des Grands Champs à Tougin



Travaux de réfection de voirie à Tougin



Complexe sportif de Chauvilly : travaux de finitions intérieures et extérieures



Bardage bois du local associatif



Environnement



Piste cyclable et continuité de la voie verte Tougin - La Folatière



Aménagement d'un verger, rue Georges Charpak



Plantation d'arbres rue de Pitegny, avenue Francis Blanchard et le long de la piste cyclable à Tougin

Éco-pâturage

Des moutons paissent en ville depuis le 31 mars. Ils appartiennent à Vincent Degroisse, basé à Versonnex, qui se charge de les déplacer sur différentes parcelles communales afin d'effectuer des rotations : sur le site de Perdtemps, vers l'école Parozet et zone de la Folatière.

Il s'agit de trois brebis mères et de leurs cinq agnelles, de race solognote, dont l'effectif est très faible en France.

L'avantage de cet éco-pâturage : les bêtes entretiennent le site : tonte et engrais naturel pour favoriser la biodiversité.

Elles ont à leur disposition abri et eau, ainsi que des clôtures provisoires.

Vous pouvez bien entendu aller leur rendre visite ! Toutefois, veillez à ne pas les nourrir, à respecter les clôtures et à tenir votre chien en laisse à proximité.

L'éco-pâturage s'inscrit dans l'une des mesures du Pacte pour la Transition écologique.

Pour suivre le troupeau, rendez-vous sur la page Facebook de Vincent Degroisse.



Un tour de manège

L'association "Les Vitrines de Gex" et la ville font venir un manège place de la Visitation du mercredi 2 juin au dimanche 13 juin inclus ; il fonctionnera de 10h à 12h et de 14h à 19h.

À cette occasion, vos commerçants du centre-ville vous offrent des tours gratuits.

Venez vite chercher vos tickets en boutique !

Le camping municipal « Les Genêts »



Le camping « Les Genêts » est ouvert depuis le 1^{er} mai et jusqu'au 9 octobre 2021.

Situé à deux pas du centre-ville, ce camping trois étoiles dispose de 135 emplacements et propose divers services : snack, buvette, terrasse, sanitaires pour personnes à mobilité réduite. Il est également possible de pratiquer plusieurs activités : football, pétanque, trampoline, concours d'échecs et de belote,...

Suite au succès rencontré l'année dernière, l'établissement reconduira cet été, en partenariat avec le service culturel de la ville, plusieurs séances gratuites de cinéma en plein air, l'occasion de partager un moment convivial sur l'un des grands terrains dont dispose le site.

Le camping accueille également l'école de parapente « Sur un nuage », de début mai à début juillet. Des stages y seront proposés sur toute la période. Un local est mis à disposition de l'école et les stagiaires séjourneront au camping. Plus d'informations : www.parapentepaysdegex.fr

Camping municipal « Les Genêts »
400 avenue des Alpes – 01170 GEX
<https://www.camping-les-genets-gex.com>
Gérante : Karine LADET
campinglesgenets01@gmail.com
☎ 06 43 11 23 70
Tarifs 2021 : en ligne sur www.gex.fr

Nécrologie

Monsieur GASMI EL BACHIR, agent des services techniques à la retraite depuis le 2 janvier 2006, est décédé accidentellement le jeudi 11 mars dernier à l'âge de 80 ans.

Le Conseil Municipal et le personnel communal présentent leurs sincères condoléances à la famille.

Le centre de vaccination du Pays de Gex

Le centre vaccinal du Pays de Gex continue d'administrer les doses de vaccin Pfizer en priorisant les personnes de plus de 60 ans et les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement, sans distinction d'âge.

Les rendez-vous sont programmés en fonction du nombre de doses attribuées par l'ARS.

Depuis l'ouverture du centre, 6444 vaccinations, dont 3865 primovaccinations, ont été administrées.

Un centre de vaccination a ouvert ses portes sur la commune de Prévessin-Moëns, à la salle polyvalente Gaston Laverrière, le samedi 15 mai. Il fonctionne :

- tous les samedis, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- UNIQUEMENT sur rendez-vous via la plateforme Doctolib
- vaccin administré : Pfizer.

ASSOCIATIONS

adapa RECRUTE
 AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE
DES AIDES À DOMICILE
 sur le secteur de Gex

Des emplois ouverts à tous près de chez vous

Retrouvez toutes les informations sur www.adapa1.fr

CONTACTEZ-NOUS !
 228 Avenue des Alpes, 01170 Gex
 @ recrutement@adapa01.com
 ☎ 04 74 45 51 70

Tennis club de Gex

Les inscriptions, pour les enfants nés dès 2017, à l'école de tennis de Gex sont ouvertes sur le site de l'association jusqu'au 28 juin 2021.

www.tcgex.com

NOUVEAUX COMMERCES

My.Showroom

Jennifer Condamin et son fils Quentin Delbecq ont ouvert le 20 mars dernier la boutique My.Showroom, située à l'intérieur de la résidence Le Tétrás. Ils proposent un large choix de marques et de tenues à des prix abordables. Vous trouverez ainsi des vêtements de marque à prix d'usine. My.Showroom a également mis en place une communauté de seconde main. Y adhérer vous permet d'apporter des habits, à condition qu'ils soient propres et en bon état. My.Showroom est aussi un espace de rencontre et d'échanges dans l'espace salon de thé pour des petits-déjeuners, goûters et brunchs ainsi que des soirées cocktails-tapas pour les mamans, tout en profitant de ventes privées et de séances de relooking. La boutique participe au réseau relais-colis



Ouvertures : lundi : 14h/19h, Mar, vend. : 8h30/19h – Sam. : 8h30/14h30

My.Showroom – Rue des Acacias, Résidence Le Tétrás ☎ 04 50 13 95 39
Courriel : contact.myshowroom@gmail.com
<https://contactmyshowroom.wixsite.com/website>
Facebook : My.Showroom et Instagram

Diététicienne nutritionniste

Diététicienne diplômée, Victoire Richard a commencé son activité en mars de cette année. Elle vous accompagne pour mettre au point un régime personnalisé et un rééquilibrage alimentaire. Elle entretient également des suivis de pathologies comme le diabète, l'obésité, l'hypertension cardiaque, les allergies, les troubles digestifs... Lors de la première consultation, est établi un bilan diététique (habitudes alimentaires, activités, antécédents familiaux) et des consultations de suivi du régime seront programmées. Les consultations se font à distance.



Prise de rendez-vous par téléphone ou sur www.madietenligne.fr

Victoire Richard - Diététicienne nutritionniste
☎ 07 88 69 38 98
Courriel : victoire.richard29@hotmail.fr
Facebook : @VictoireRichard-DiététicienneNutritionniste

Changement d'adresse :

La mercerie M'Toinette se déplace de la rue du Commerce au Patio. Elle a rouvert ses portes dans ses nouveaux locaux le 20 mai dernier.

M'Toinette
15 place du Jura
Tél : 04 50 56 91 65
contact@mtoinette.com



Zoom sur la police municipale

Considérées comme la troisième force de Police sur le territoire, les Polices Municipales sont avant tout des organes de proximité avec la population gérant au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et s'efforçant de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le policier municipal, toujours en uniforme, a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques. Il agit sous l'autorité du Maire et possède des pouvoirs de police administrative et aussi de police judiciaire.



Les missions de police administrative

Elles ont pour but essentiel la prévention des troubles à l'ordre public. Les missions de police administrative sont régies par l'article L.511-1 du Code de Sécurité Intérieure et l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- assurer la sécurité des personnes et des biens, par la surveillance d'établissements scolaires, des bâtiments et équipements publics et privés, par exemple. Pour cela, les agents effectuent des patrouilles de surveillance sur le territoire communal
- maintenir le bon ordre lors de manifestations ou sur les lieux de rassemblements (marchés ou foires) et de participer à la sécurisation d'événements culturels, sportifs (fête de l'Oiseau, fête de la musique, concerts,...)
- assurer la sûreté par la prévention d'actes malveillants, tels que les vols et les dégradations, avec des patrouilles ainsi que la vidéoprotection
- veiller à la tranquillité publique : nuisances sonores, troubles de voisinage, manifestations publiques ou privées, ...
- maintenir la salubrité publique : lutte contre les dépôts sauvages, en milieu naturel comme en centre-ville, dont les dépôts d'ordures ménagères hors emplacements prévus à cet effet
- prévenir et envoyer les secours nécessaires lors d'accidents sur la voie publique, incendies, inondations, éboulements,...

Un certain nombre de polices spéciales viennent s'ajouter à la police administrative : débits de boissons, funéraire (scellés sur cercueils, exhumations...), publicité (affichage sauvage), animaux dangereux, gestion et surveillance du marché hebdomadaire, ...

Restructuration de la police municipale

Depuis janvier 2021, elle est composée de 6 policiers municipaux dont un nouveau en formation et d'un agent de surveillance de la Voie Publique (ASVP). En juillet 2021, un agent « maître-chien », doté d'une sérieuse expérience en police municipale, rejoindra l'équipe. Gex sera dotée dès lors de la seule équipe cynophile du Pays de Gex, un atout important pour la sécurisation des manifestations culturelles, les patrouilles de soirées et celles des parcs.

L'augmentation des effectifs permet d'élargir les plages horaires et la présence sur le terrain au service des administrés. Des patrouilles régulières jusqu'à 23 heures/minuit, essentiellement sur la période estivale, seront organisées.

Cette restructuration organisationnelle s'accompagne d'une évolution des équipements mis à disposition des agents :

- une police municipale armée
- la dotation de caméras piétons afin de désamorcer les situations conflictuelles avec la population
- la dotation d'un cinémomètre laser pour des contrôles inopinés de la vitesse sur la commune, la lutte contre les délits routiers

Les missions de la police judiciaire

Elles ont pour but de constater les infractions et d'en rechercher les auteurs. Les pouvoirs de police judiciaire attribués au policier municipal sont prévus dans l'article L.511-1 al. 2 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure :

- veiller au respect des arrêtés de police du Maire et constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés
- constater par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route (mentionnées au livre VI du code pénal)
- verbaliser les contrevenants : divagation d'animaux dangereux, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, abandon d'ordures et de déchets, ...
- constater l'occupation en réunion des espaces collectifs
- verbaliser les propriétaires de chiens dangereux qui ne sont pas en règle (non-déclaration de l'animal en mairie, non-respect des obligations fixées par le code rural,...)
- constater par procès-verbaux les infractions mentionnées à l'article L.2241-1 du Code des Transports sur le territoire communal.

Le policier municipal est aussi agent de police judiciaire adjoint, il seconde les officiers de police judiciaire et travaille ainsi de concert avec la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Gex.

Il doit adresser ses rapports et procès-verbaux simultanément au Maire et au procureur de la République par l'intermédiaire des officiers de police judiciaire. Il n'effectue pas d'enquête judiciaire et ne recueille pas de plainte.

- la vidéoprotection : la commune a choisi de mettre en place un système de vidéoprotection dont l'extension est en passe d'être opérationnelle d'ici juin 2021. Actuellement, un agent « opérateur vidéo » travaille à temps complet au CSU (centre de surveillance urbain). Il effectue une surveillance en direct et traite également les réquisitions judiciaires des services d'état (police nationale, gendarmerie, douanes). C'est un atout majeur dans la lutte contre l'appropriation des biens, les atteintes aux personnes, les incivilités. Quelques chiffres : entre 2019 et 2020, le traitement des réquisitions a progressé de 20%. La projection sur 2021 laisse présager une augmentation plus importante encore (+75% au 1^{er} trimestre 2021 par rapport au 1^{er} trimestre 2020). Sur l'ensemble des demandes 2020/2021, la vidéoprotection a apporté des éléments positifs aux enquêteurs dans 64% des cas.

Opération Tranquillité Vacances :

Le dispositif OTV existe depuis 2004. Il permet à tous les résidents gexoïis, lorsqu'ils partent en vacances d'été, de se signaler auprès de la gendarmerie ou de la police municipale. Les agents axeront leurs patrouilles afin de surveiller régulièrement le domicile des habitants concernés ayant préalablement donné leurs dates de départ et leurs coordonnées. Le service est gratuit et ne nécessite qu'un dossier à remplir directement au poste. L'opération commencera à compter du 15 juin 2021.

“ GEX AVENIR

Chères Gexoises, Chers Gexois,

L'année scolaire arrive à son terme, la crise sanitaire a particulièrement bouleversé la vie scolaire. Les élèves, les agents municipaux et les enseignants ont eu à s'adapter à une succession de protocoles avec des mesures qui ont permis la continuité pédagogique et le maintien du service public. Pendant les confinements, le service périscolaire a aussi accueilli les enfants des personnes indispensables à la gestion de crise.

Malgré ces difficultés, l'action éducative s'est poursuivie dans les groupes scolaires.

À PAROZET, une collaboration étroite avec l'inspection académique a permis, pour la prochaine rentrée, l'ouverture de deux classes, une en maternelle et une en élémentaire.

Aux VERTES CAMPAGNES, dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, le remplacement des menuiseries a débuté. Des travaux d'isolation et de réfection des toitures sont programmés sans fermeture de l'école et de l'accueil périscolaire.

À PERDTEMPS, l'éducation nationale propose une fusion administrative de l'école maternelle et élémentaire, sous une direction unique. Les conseils d'école et le conseil municipal ont approuvé cette mesure nécessitant la validation de l'inspection académique.

Depuis septembre 2020, la société RPC, basée dans l'Ain, fournit, en liaison froide, la restauration scolaire, une collaboration satisfaisante et conforme à nos souhaits, notamment, en matière d'empreinte

écologique, d'utilisation des circuits courts et produits BIO.

Désormais, les inscriptions scolaires et périscolaires sont possibles en ligne ; une dématérialisation facilitant ainsi ces démarches administratives.

Pour aborder sereinement l'évolution de la population scolaire et maîtriser les investissements, la ville de Gex a mandaté un cabinet d'études pour une mission de diagnostic et d'évaluation des besoins futurs.

L'avenir, c'est aussi l'implantation du futur lycée, voulue par la Région Rhône-Alpes Auvergne sur le site de Gex. Un établissement innovant, vitrine régionale et éco-responsable, où la mobilité douce est mise à l'honneur avec plus de 500 places de parking vélos sécurisées.

En plus de l'enseignement général, les filières technologiques seront enseignées, dans les domaines des sciences et technologies de laboratoire, des sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, et des métiers de l'électricité, du numérique, des environnements connectés de l'informatique et de la gestion d'entreprise. Ceci dans le cadre de Bacs pro, BTS et CAP pour une capacité d'environ 1 800 étudiants.

À terme, environ 5 000 élèves fréquenteront les structures éducatives de la ville. Une jeunesse bienvenue et un avenir prometteur pour le Pays de Gex.

Très amicalement,

Gérard IVANEZ



“ MIEUX VIVRE À GEX

Après un an de mandat, on s'interroge encore sur le rôle du conseil municipal.

Un des axes du programme MVAG pour cette mandature était et reste « Gex Participative ». Plus les habitants participent aux prises de décision, meilleurs seront les choix en résultant.

Ce n'est pas l'option qu'a prise la majorité actuelle pour qui le résultat de l'élection vaut blanc-seing pour le mandat.

Choisis parmi bien d'autres, voici quelques exemples qui nous font poser la question.

1 - Avec la construction du lycée, la maison médicale, le projet Cœur de Ville et la rénovation du cœur de ville, le nombre d'emplois gexois va significativement augmenter.

Il paraît donc plus que légitime que la mairie se demande : que faire pour que les nouveaux travailleurs puissent trouver un logement à un prix compatible avec un salaire français dans notre ville ou dans le Pays de Gex ?

Croyez-vous que ce soit le cas ? Pas du tout, aucun débat à ce sujet en conseil municipal. Pas même lors de l'unique « commission logement » ni des « commission aménagement, mobilités, urbanisme ».

Ainsi, la « commission logement » n'évoque jamais la problématique du nombre ni du type de logements dont la population aurait besoin et, où ils pourraient être construits, mais seulement la gestion des demandes de logements sociaux une ou deux fois par an.

De même pour les questions d'urbanisme on ne parle pas non plus des grandes orientations d'aménagement, ni de mobilité, mais seulement de permis de construire et, une fois, de taxe d'aménagement.

2 - À propos du projet d'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à Chauvilly, et des informations circulant sur celle-ci ainsi qu'autour de fuites de l'ancienne décharge, nous avons questionné le Maire sur notre responsabilité d'élus vis-à-vis de la population dans le suivi d'un tel dossier et les dispositifs qui pourraient être mis en place pour la rassurer.

Réponse du maire (en résumé) : « ce n'est pas à nous de le faire. ».

3 - Au conseil municipal du 25 janvier, MVAG a proposé de débattre sur l'opportunité de travailler entre élus afin d'orienter l'action municipale pour bénéficier au mieux des dispositions du plan de relance initié par le gouvernement.

Réponse du Maire (en résumé) : « On est assez grand pour choisir seuls. »

4 - Lorsque la Communauté d'agglomération demande aux communes comment définir son champ d'action en termes d'habitat, avec la possibilité d'aller au-delà de ses compétences expressément prévues par la loi, notre mairie ne consulte ni ses commissions ni son conseil, et surtout évite de lancer un débat qui pourrait chercher à résoudre le cruel manque de logements abordables.

Si le rôle des élus est juste de dire Amen, ce que fait très bien la majorité, ce n'est pas la conception que nous avons de la démocratie.

Pour Mieux Vivre à Gex

Vincent Bocquet (vincent.bocquet@ville-gex.fr)

André Dubout (andré.dubout@ville-gex.fr)

Christine Garnier-Simon (christine.garnier@ville-gex.fr)

Guy Juillard (guy.juillard@ville-gex.fr)

Institutionnel

Lundi 7 juin, 18h30

Réunion du conseil municipal à la salle des fêtes.
Séance filmée et diffusée en direct sur la page Youtube de la ville.

Dimanche 20 juin, de 8h à 18h

1^{er} tour des élections départementales et régionales
A l'espace Perdtemps

Dimanche 27 juin, de 8h à 18h

2^e tour des élections départementales et régionales
A l'espace Perdtemps

Lundi 5 juillet, 18h30

Réunion du conseil municipal à la salle des fêtes.
Séance filmée et diffusée en direct sur la page Youtube de la ville.

Mardi 13 juillet, 18h

Commémoration de la fête nationale au monument aux Morts du square Colonel Arnaud Beltrame
Rendez-vous devant l'école Perdtemps.



Médical / santé

Vendredi 4 juin de 15h à 19h

Don du sang de l'EFS à l'espace Perdtemps dans le respect des règles sanitaires.
Les donateurs peuvent prendre rendez-vous via le site : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Mardi 6 juillet de 14h30 à 16h30

Collecte par le médiabus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques parking du cimetière avenue Perdtemps

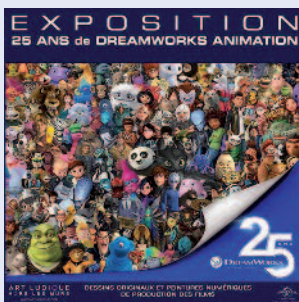
École de Musique

www.ecoledemusiquegex.org

Culturel*

Du mercredi 2 au dimanche 13 juin, de 10h à 12h et de 14h à 19h

Manège enchanté
Organisation : Les Vitrines de Gex
Place de la Visitation
Tickets gratuits chez les commerçants du centre-ville.



Du 10 juin jusqu'au 31 août

Exposition des 25 ans de Dreamworks Animation au château de Ferney-Voltaire
Organisation : Office de Tourisme du Pays de Gex et sa station Monts Jura et Art Ludique le Musée

les samedis 17 juillet et 14 août, de 15h à 18h

dans le cadre de Dreamworks Animation, Ateliers 3D pour enfants
Au camping municipal de Gex
Inscriptions : Office de Tourisme

Lundi 21 juin, de 20h à 22h30

Fête de la musique au centre-ville et à Perdtemps avec des déambulations d'artistes de terrasses en terrasses
Organisation : service culturel

Samedi 3 juillet

Forum 2021 des associations à l'espace Perdtemps
Ndlr : la consultation des associations est en cours par le service culturel.

Mardi 6 juillet, 22h

Séance de cinéma en plein air « En avant » de Dan Scanlon
Film d'animation (1h42 mn)
Au camping municipal « Les Genêts ». Apportez couvertures et transats.
Venez avec votre famille et vos amis !



Séance déplacée à l'espace Perdtemps en cas de météo défavorable.

Samedi 24 et dimanche 25 juillet

Footgolf Cup 2021
Au golf de la Valserine à Mijoux
Organisation : Association Française de Footgolf
www.footgolf-france.fr



Lundi 2 août, 21h30

Séance de cinéma en plein air « L'appel de la forêt » de Chris Sanders
Par Michael Green, Jack London avec Harrison Ford, Omar Sy, Dan Stevens
Film d'aventure (1h40 mn)



Au camping municipal « Les Genêts ». Apportez couvertures et transats. Venez avec votre famille et vos amis ! Séance déplacée à l'espace Perdtemps en cas de météo défavorable.

Vendredi 27 août, de 17h à 22h

Marché artisanal nocturne à l'espace Perdtemps
Organisation : service culturel



A 20h « La faute à qui Voltaire »

Compagnie Les Gens d'ici
Spectacle en déambulation
Départ : place de la Visitation jusqu'à l'espace Perdtemps.
En cas de météo défavorable, spectacle à l'espace Perdtemps.
Résumé : une production avide d'audience tourne un film sur Voltaire. Emmené par une équipe déjantée, le tournage devient vite le lieu de petites révolutions...

*Sous réserve de modifications
Informations actualisées disponibles sur le site www.gex.fr et la page FB de la ville.

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

► Patrice DUNAND, Maire

Personnel, Sécurité et Administration sur rendez-vous

► Christian PELLÉ, 1^{er} adjoint

Espaces publics, environnement et travaux
Permanence : Lundi de 9h à 10h30
Jeudi de 9h à 10h30

Sur rendez-vous : Lundi de 10h30 à 12h
Jeudi de 10h30 à 12h

► Dominique COURT, 2^e adjoint

Affaires culturelles et Jeunesse
Sur rendez-vous : Mercredi de 16h à 18h
Jeudi de 9h30 à 11h30

► Jérémie VENARRE, 3^e adjoint

Communication et transition écologique
Sur rendez-vous : Mardi de 18h30 à 20h

► Véronique GILLET, 4^e adjoint

Logement
Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h
Vendredi de 9h30 à 11h

► Benoît CRUYPENNINGK, 5^e adjoint

Économie locale
Sur rendez-vous : Lundi de 17h à 18h

► Sandrine VANEL-NORMANDIN, 6^e adjoint

Aménagement, mobilités, urbanisme
Sur rendez-vous : Jeudi de 9h à 17h

► Gérard IVANEZ, 7^e adjoint

Actions éducatives et scolaires
Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h30
Jeudi de 9h à 12h

► Virginie ZELLER-PLANTÉ, 8^e adjoint

Solidarités
Sur rendez-vous : Lundi de 9h à 11h30
Jeudi de 9h à 11h30

► Georges DESAY, 9^e adjoint

Associations et Sports
Sur rendez-vous : Jeudi de 17h à 19h

SERVICES & ORGANISMES

► Bibliothèque municipale

Ouverture au public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 15h à 18h30
Mercredi, samedi : de 10h à 11h30.
Tél. 04 50 41 86 92
bibliotheque@ville-gex.fr

► Caisse d'Allocations Familiales

Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
à Saint-Genis-Pouilly
Tous les mercredis, sur rendez-vous,
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

► Centre des Finances Publiques

10, place Gambetta - 01170 Gex
Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h
Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h

CIDFF PAYS DE GEX

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

- le 1^{er} vendredi de chaque mois au PAD de Gex de 10h à 13h : prendre RV au 04 50 41 35 86
- le 2^e vendredi de chaque mois au PAD de Gex de 13h à 16h : prendre RV au 04 50 41 35 86 (pour info permanence à Bellegarde le matin de 9h à 12h)
- le 4^e mardi de chaque mois - à St-Genis-Pouilly de 10h à 12h (pendant les mesures sanitaires prendre RV au 04 74 22 39 64) - au PAD de Gex de 13h à 16h : prendre RV au 04 50 41 35 86

► Cinéma Municipal « Le Patio »

51 Avenue de la Gare - 01170 Gex
Tél. 04 50 41 89 49
www.cinegex.fr

► Conseils Juridiques gratuits

(CIDF - CDAD - ADIL - avocat conciliateur de justice)
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

► Déchetteries du Pays de Gex

VERSONNEX (CD 15) : 04 50 42 74 74
ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41
PÉRON (Lotissement du Pré Mury) : 04 50 59 14 64
Ouverture au public (d'avril à octobre) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; le samedi de 8h30 à 18h ; le dimanche de 9h à 12h
Fermeture les jours fériés.

► Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent - 01170 Gex
Tél. 04 50 40 76 60 - Fax 04 50 99 71 33

► La Poste

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h ; samedi : de 9h à 12h

► Mairie

77, rue de l'Horloge - BP 407
01174 Gex cedex
Tél. 04 50 42 63 00 - Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.gex.fr

► Du lundi au jeudi de 8h à 12h

et de 14h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

► Maison des usagers Gessiens

2 guichets regroupés par Pays de Gex Agglo
200, rue Édouard Branly - Technoparc 01630 Saint-Genis-Pouilly
Ouverture :
Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi : de 8h30 à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 17h

► Déchets

04 50 40 95 00 (du lundi au vendredi)
www.monservicedechets.com

► Eau & Assainissement

04 85 29 20 00 - regie@reoges.fr
www.regiedeseauxgessiennes.fr

► MSAP (Maison de Services Au Public du Pays de Gex)

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h
Adresse : 135, rue de Genève - 01170 Gex
Accompagnement des Gessiens dans leurs démarches, notamment en ligne (CAF, CPAM, Pôle Emploi...)
Vente de titres de transports, organisation de rendez-vous pour traiter de situations particulières ainsi qu'aide aux démarches d'accès au logement social.
Tél. 04 50 99 99 72
msap@paysdegexagglo.fr

► Mutualité Sociale Agricole

Salle des Arcades de 9h à 12h
3^e jeudi, sur rendez-vous
Tél. 04 74 45 99 00

► Office de Tourisme du Pays de Gex

Agence de Gex
118, rue des Terreaux
Tél. 04 50 28 09 16
contact@paysdegextourisme.com
Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h
Samedi de 9h à 13h
Fermeture les jours fériés

► Piscine municipale

Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
Horaires consultables sur www.gex.fr

► Point d'Accès au Droit

28, rue Ernest Zégut
Entrée du bâtiment :
148, rue du Commerce
Tél. 04 50 41 35 86
pad@ccpg.fr

► Centre départemental de solidarité Pays de Gex

62, rue de Genève - Saint-Genis-Pouilly
Par téléphone 30 01 (prix d'un appel local)
Horaires - Premier contact :
Appelez le 30 01. Jusqu'à nouvel ordre, les accueils physiques se font exclusivement sur RDV et si nécessaire.
Vous êtes déjà en relation avec nos services ?
Contactez directement le 04 50 42 12 65
Par courrier postal
Conseil départemental de l'Ain - Direction Générale Adjointe Solidarité
13, avenue de la Victoire - BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
ain.fr/solutions/services-sociaux

► Police municipale

Lundi et vendredi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 18h
Tél. 04 50 42 63 09

► Service Emploi CAPG

emploi@paysdegexagglo.fr
Offres d'emploi sur :
https://www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/offres-emploi

► RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)

Salle des Arcades, sur rendez-vous
Tél. 3648
4^e mardi du mois, de 10h à 12h

► Sous-Préfecture Gex-Nantua

26, rue Charles Harent - BP 409
01170 Gex
sp-gex@ain.gouv.fr
Service des étrangers : ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
Point d'Accès Numérique (aide aux démarches concernant les cartes grises) : ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
Tél. 04 50 41 51 51

URGENCE

Centre de soins immédiats

160, rue Marc Panissod à Gex
Appeler au préalable le 15.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex

Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale.
Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160, rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des Consultations Médicales.
Le samedi de 12h à 24h
Le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h

► **Gendarmerie** : 04 50 41 54 26
ou composez le 17

► Hôpitaux :

Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamines sur Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
St-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65
Cantal (Genève) : 00 41 22 372 33 11
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

► Pharmacies de garde :

composez le 32 37

► Pompiers : composez le 18

► MARCHÉ - Rue des Terreaux

Le samedi jusqu'à 12h30
Le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre.

Bienvenue à

Mila DUMONCEL	24.02.2021
Terence BERAT	08.03.2021
Cléa SCHOUWEY CAVENEL	12.03.2021
Léonor PINHO ROCHA	20.03.2021

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Coralie GARNIER & Radoslaw LISOWSKI	06.04.2021
Yaëlle FAUQUET & Élie ANDRECK	14.04.2021

Félicitations aux nouveaux pacsés

Charlène DUPIRE & Olivier BENNE	07.04.2021
Olga CALDAZE & Gheorghe RUSU	12.04.2021
Morgane VÉLY & Arthur PIGUET	27.04.2021
Svetlana DOUSSET & Nicolas TOURNIER	29.04.2021
Camille SOBRAL PEREIRA & Cavell REBET	06.05.2021

Condoléances aux familles de

Maurice BLAIN	07.03.2021
Josette BIENAIMÉ	09.03.2021
Geneviève HENRY veuve BOSSHART	19.03.2021
Jacques CAVÉ	22.03.2021
Gisela EHRET	25.03.2021
Michel ROCHET	05.04.2021
Silvana SALVI veuve OFFREDI	08.04.2021
John BLAND	11.04.2021
Annette POSSON	29.04.2021

LA MJC DE GEX PRÉSENTE SA NOUVELLE SAISON

Apprendre, se cultiver, se dépenser, découvrir de nouveaux univers, développer sa créativité...

À la MJC de Gex, il y en a pour tous les goûts et tous les âges, dès 3 ans !

Venez découvrir nos activités, à Gex, Yvernonex et Bergy, en consultant notre site internet ou en nous rendant visite à l'accueil de la MJC.

SCIENCE ET NATURE
Défectives de la Nature, Naturopathie

SPORTS ET FITNESS
Cross Training, Zumba, Taekwondo, Karaté, Basket, Safari Fitness, Roller...

LANGUES VIVANTES
Anglais, Français Langues Étrangères

SCÈNE ET MÉDIAS
Théâtre, Conte, Comédie Musicale...

DANSE
Hip Hop, Classique, Modern jazz, Africaine, Contemporain, éveil...

SECTEURS JEUNES
Accueil loisirs, séjours...

JEUX ET LOISIRS
Poker

EXPRESSION ARTISTIQUE
Dessin, Poterie, Scrapbooking, BD, Couture, Loisirs Créatifs...

BIEN-ÊTRE
Yoga, Pilates, Tai Chi, Post Équilibre...

Tous les ateliers sont gratuits et gratuits.

Chaque année et chaque trimestre, vous recevrez un AMO gratuit.

INSCRIPTIONS

Reinscriptions pour les adhérents 2020-2021 à partir du 1^{er} juin 2021

Inscriptions pour les nouveaux adhérents à partir du 21 Juin 2021

Inscriptions à l'accueil ou en ligne sur www.mjcgex.goasso.org

01170 GEX - 04 50 41 35 86 - www.mjcgex.fr

01170 GEX - 04 50 41 35 86 - info@mjcgex.fr

04 50 41 35 74 - [Facebook/mjcgex](https://www.facebook.com/mjcgex)

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX
04 50 42 63 00 - www.gex.fr - mairie@ville-gex.fr

Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire, Jérémie VENARRE, Maire-Adjoint
Photos : PHILOPHOTO et commission Communication
Comité de rédaction : Valérie ALEX, Emmy FIGAROLIO, Odile MILLEREUX, Jérémie VENARRE
Mise en page, impression : COMIMPRESS - 01 Replonges
Tirage : 7 000 exemplaires